



2023-95

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-trois le 6 novembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 30/10/2023

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Patrice LHOSTE
Sébastien GAGNE, Valérie GAGNE, Thierry SOLEILHAC,
Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Excusé :

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Roland SEUX qui a donné procuration à Michel BEGON

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Septembre 2023 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2023, joint à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 06/11/2023
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE



COMMUNE DE BLAVOZY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Mesdames : Danièle VALLERY, Christine SIMON, Laëtitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Valérie GAGNE, Raymonde HABOUZIT, Sabine JOUVHOMME, Anne-Marie TORE

Messieurs : Franck PAILLON, Michel BEGON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC

Absent : Patrice LHOSTE

Absent ayant donné pouvoir :

Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON.

Ouverture de la séance : 18h45

17 présents + 1 pouvoir : quorum atteint et 18 votants

Présentation de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 27 juillet 2023 et désignation secrétaire de séance
2. Subventions aux associations
3. Expérimentation Compte Financier Unique
4. Groupement de commande chaussée amiantée
5. Dénomination des voies
6. Divers

Compte-rendu des débats :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juillet 2023 :

Le projet de procès-verbal est présenté à l'assemblée. Pas de modification demandée.

VOTE : approuvé à l'unanimité

Désignation secrétaire de séance : Raymonde HABOUZIT

2. Subvention aux associations

Serge ABOULIN fait la synthèse de la réunion de commission finances du 21 septembre dernier au cours de laquelle furent présentés les documents comptables et justificatifs déposés par les associations qui sollicitent une subvention auprès de la Commune. La commission propose les attributions suivantes :

GENERATION MOUVEMENT Club « LES CARRIERES » : 30 adhérents dont 26 de Blavozy	536 €
ACCA : 20 adhérents dont 19 de Blavozy	410 €
ACPG CATM : 28 adhérents dont 17 de Blavozy	325 €
AMICALE DONNEURS DE SANG : 29 adhérents	400 €
AMICALE ANCIENS TRAVAILLEURS ET CARRIERES : 25 Adhérents dont 21 de Blavozy	166 €
A.P.E. (7.03 € x 139 enfants montant arrondi)	978 €
BOTANIQUE ABB : 29 adhérents dont 17 de Blavozy	295 €
CERCLE BOULISTE : 43 adhérents	562 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (74.10 € x 139 enfants montant arrondi)	10 300 €
BLAVO'CREAS	90 €
USB : 155 licenciés + 20 ans, 107 licenciés de moins de 20 ans Subvention exceptionnelle ligue U15 : 1055 € Subvention exceptionnelle séniors ligue : 5130 € Subvention exceptionnelle Séniors R1 : 2000 € Subvention exceptionnelle Séniors R 3 : 1500 € - 960 € = 540 € (960 € correspondent à l'aide au salaire au salaire de la 2 ^e pers employée par l'Entente) Subvention fonctionnement : 5015 € <i>Pour rappel :</i> <i>Subvention aide emploi éducateur sportif : 2736 €</i> <i>(Selon délibération 2022-45 du 08/04/2022)</i>	13 740 €
BLAVO'GYM : 45 adhérents dont 24 de Blavozy	444 €
CENTRE SOCIO CULTUREL : Prise en charge personnel Mairie déduite Avance consentie les années précédentes épurée Arkose : pas d'attribution, à voir en fonction des actions proposées	2 230 €
HAND BALL : 310 licenciés Subvention de fonctionnement : 2 822 € Subvention exceptionnelle – 18 ans filles : 549 € Subvention exceptionnelle National : 549 € Subvention aide emploi 2 ^{ème} éducateur sportif : 1080 € <i>Pour rappel :</i> <i>Subvention aide emploi éducateur sportif : 1080 €</i> <i>(Selon délibération 2022-45 du 08/04/2022)</i>	5 000 €
JUDO CLUB : 56 licenciés dont 11 de blavozy Fonctionnement : 722 € Interclub pour tournoi : 200.00 (tournoi réalisé) <i>Pour rappel :</i> <i>Subvention aide emploi éducateur sportif : 792 €</i> <i>(Selon délibération 2022-45 du 08/04/2022)</i>	922 €
JOYEUSE PETANQUE BLAVOZIENNE : 64 licenciés dont 36 de Blavozy	440 €
SCLEROSES EN PLAQUES	100 €
TENNIS DE TABLE MALREVERS BLAVOZY : 26 licenciés dont 6 de Blavozy	125 €
BLAVOZY BOXE FRANCAISE : 108 licenciés dont 16 de blavozy Demande : 5000 € La commission finances propose une augmentation de 200 euros par rapport à l'an dernier compte tenu des effectifs et des actions de l'association dans la commune	1 000 €
ASSOCIATION DIOCESAINE	120.97 €
JUSTICE ET PARTAGE	200 €
RESISTANCE ET DEPORTATION	60 €
TOTAL SUBVENTIONS	43 291 €

Vote : unanimité

Serge Aboulin fait ensuite état des autres participations communales :

- Aides aux voyages scolaires : 770 €, participation versée soit à l'école soit aux familles directement.

Anne-Marie TORE demande si le montant donné est basé sur revenus des familles.

Agnès ALEXANDER rappelle les tarifs, qui ne sont pas liés aux revenus :

4.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire avec hébergement de 5 jours ou plus,

3.50 € par jour et par enfant pour un voyage scolaire de moins de 5 jours.

Montants validés le 28 octobre 2022 pour l'année 2023

- Classes ULYS : 8222 € (6 enfants)

3. Expérimentation du Compte Financier Unique

Serge ABOULIN rapporte :

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduit par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

Les trois axes majeurs de la modernisation comptable du secteur public local en 2024 sont :

- La mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmonisé : le référentiel M57,

- Une production renouvelée des comptes locaux avec la création d'un compte financier unique (CFU),

- Le déploiement de nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Selon les résultats du bilan de l'expérimentation, ces outils s'imposeront à toutes les collectivités locales dès 2024, la M57 étant définitivement généralisée au 1^{er} janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57 qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet la délibération 2022-67 du 4 juillet 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 des budgets de la Ville de Blavozy à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU.

La Ville de Blavozy souhaite anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate à l'expérimentation du CFU. Sa candidature a ainsi été retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les comptes de l'exercice 2023.

Vote :

Unanimité pour mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023

4. Groupement de commandes chaussée amiantée

Franck PAILLON fait part du diagnostic amiante fait par le Département pour l'enrobé qui traverse Blavozy sur la partie départementale qui arrive de St Germain Laprade et qui va jusqu'à St Etienne Lardeyrol, en traversant une partie du village. Dans cette partie, ex RN88, l'enrobé fut refait puis cédé par l'Etat à la Commune. Cet enrobé contient de l'amiante. Les travaux prévus pour enfouir les réseaux vont utiliser la bande de roulement qui nécessite un désamiantage. Le Département prend en charge la partie départementale et la commune la partie communale (devant chez la coiffeuse jusqu'à impasse du petit bois). Il sera fait obligation d'intervenir sur la portion de cette partie communale qui va jusqu'à la fontaine car concernée par les travaux de réseau séparatif eau et assainissement.

Franck PAILLON propose de se joindre au département pour lancer le marché selon dispositions suivantes :

Les recherches d'amiante dans les chaussées se font en application du décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations, de la norme NF X 46-102 de novembre 2020. Ces règles rendent obligatoire pour les donneurs d'ordre de vérifier, lors de travaux dans les chaussées, la présence d'amiante.

Les carottages effectués dans la chaussée de la rue centrale entre l'entrée d'agglomération côté Nord-Est, et l'extrémité de la rue Charron côté Sud-Est, aussi bien sur la partie de route départementale que sur la partie voie communale ont fait l'objet d'analyse positive quant à la présence d'amiante.

Afin d'anticiper les travaux d'aménagement de cette rue mais aussi les éventuels travaux d'urgence sur les réseaux, il est préférable d'extraire la couche de chaussée amiantée de manière anticipée.

Le service technique du Département de la Haute-Loire estime à 700 tonnes environ d'enrobés amiantés à raboter.

La répartition commune et département étant proche de 50% chacun, le Département propose de conduire un groupement de commande pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée. Cela permettra de répartir entre les 2 collectivités la part fixe des installations de chantier, de massifier le volume du chantier et ainsi de réduire le coût pour chacune des parties et aussi de réaliser une seule phase de travaux afin de réduire la gêne pour les habitants. Le Département dressera le dossier de consultation des entreprises, assurera la publicité, analysera les offres, et assurera le suivi du chantier jusqu'aux opérations préalables à la réception.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes ci-dessus explicité et d'adopter la convention conséquente.

Franck PAILLON fait part ensuite du coût des travaux pour la commune, évalué à 300 000 euros pour enlever le bitume désamianté, coût élevé du fait de la complexité du chantier : mise en place de palissades, protocole à respecter, etc...

Ces dispositions imposées à la collectivité entraînent des contraintes financières supplémentaires dans le projet d'aménager du centre bourg et des réseaux, une durée du chantier rallongée et une nécessaire communication rassurante auprès de la population.

Serge ABOULIN déplore ce fait accompli, l'Etat ayant rendu un enrobé amianté, il serait normal qu'on se retourne contre lui car la commune n'est pas responsable de ce désagrément et doit en supporter le coût.

Franck PAILLON interrogera l'Etat pour évoquer le problème et voir comment il peut nous accompagner

Christine SIMON demande le devenir du dossier si la commune n'a pas les moyens d'en supporter le coût. Franck PAILLON répond qu'on pourrait alors se retirer du groupement de commandes

Christian GIRARD précise qu'en cas d'accord, les travaux seraient exécutés lors des vacances scolaires de l'automne 2024.

Serge ABOULIN demande le devenir de la route une fois la couche amiantée enlevée et demande d'envisager un rétrécissement de la route pour la sécurité.

Franck répond que pour la partie Départementale, cela correspond aux travaux sur les réseaux donc à phaser dans le cadre du projet d'aménagement du centre Bourg. Sur la partie non impactée par ces travaux, Michel BEGON dit qu'un revêtement BBC minime pourra être envisagé car le corps de la chaussée est très bon, ne nécessitant pas une grosse épaisseur et permettant donc un coût minime.

Christine SIMON propose de prévoir chicanes transitoires.

Franck PAILLON indique que ce sera à voir avec le bureau d'études en charge de l'aménagement du Bourg.

Roland Seux demande si la commune a le libre arbitre sur cette route

Franck PAILLON répond positivement pour la partie communale qui part de chez la coiffeuse et va jusqu'à l'impasse du petit bois.

Michel BEGON rajoute qu'on peut mettre en place des chicanes ou plateau traversant pour limiter la bande de roulement et la vitesse (mener une réflexion pour ralentir la vitesse)

Il rappelle ensuite la réfection vers le pont de Sumène avec 5m80 de bande de roulement et un trottoir : on identifie bien la zone piétonne donc moins enclin à prendre de la vitesse.

Serge ABOULIN précise qu'il conviendra de prolonger les zones cyclables et piétonnes après cette zone.

Franck PAILLON rappelle qu'on

a justement mandaté un bureau d'études pour travailler sur ces espaces partagés

Michel BEGON partage son ressenti sur les routes départementales et communales de Bretagne où, par exemple, la circulation se fait en milieu de chaussée avec obligation de se rabattre en cas de croisement de véhicule, tout en respectant les piétons et les cyclistes. Dans cette partie du territoire français, il semblerait qu'une large place soit faite aux voies piétonnes et cyclables.

Pour la voirie de Blavozy on peut envisager plusieurs scénarii, la voirie étant large.

Michel BEGON précise qu'on a obligation de porter à connaissance la présence ou non d'amiante quand des travaux sur la chaussée sont faites par des entreprises extérieures.

Pour ce faire, le Département a investigué 2800 kms sur les 3400 kms de route départementale et a trouvé de l'amiante qu'à Blavozy. Pour établir le DCE, le Département de la Haute-Loire a sollicité l'aide du Département du Rhône, vu la complexité du dossier.

Vote : avis favorable unanime pour participer au groupement de commandes travaux chaussée amiantée.

5. Dénomination des voies

Christine SIMON explique la nécessité de modification du nom du lotissement Les Chênes en rue des Chênes pour une meilleure cohérence dans l'adressage et en lien avec la Rue des Moulancheyres en bas du lotissement

La modification d'appellation est donc proposée comme suit :

Rue des Chênes (ex-Lotissement des Chênes)

Le Conseil Municipal, doit valider cette nouvelle dénomination à intégrer dans le liste des noms de rues déjà fournies

Vote : unanimité

Christine rappelle que la délibération sera transmise au géoadressage de la CAPEV ; permettant ainsi de transmettre l'information à la banque nationale d'adressage. Cette banque est accessible par tous les acteurs et la CAPEV transmet directement au SDIS, à La Poste et au Cadastre.

Pour tous les autres organismes, c'est à chacun de faire la démarche, via un site unique (impôts, etc...). Un courrier sera adressé en ce sens à la population blavoizienne dans le cadre de la mise à jour de l'adressage. Attention au GPS dont les mises à jour sont parfois longues.

6. Divers

6.1. Rénovation CSC :

Franck PAILLON indique que le DCE a été finalisé avec Laurent JOUVE, architecte, Danièle VALLERY, Michel BEGON, Jean-Adrien MALFREYT et Delphine MOURLEVAT et lui-même. Le lancement de la consultation interviendra d'ici fin septembre avec pour objectif un début des travaux mi-février.

Le CSC sera fermé début février. La décision a été prise de déménager le Centre de Loisirs à l'école car il n'aura plus accès aux salles du CSC et ne pourra donc plus fonctionner dans ses seuls locaux. Le CSC pourrait ainsi récupérer les deux salles du Centre et le bureau de direction du CLSH pour permettre à Delphine MOURLEVAT de continuer à travailler sur place et de suivre les activités présentes dans les deux salles du CLSH.

L'occupation de l'école par le CLSH concernera ainsi les mercredis en période scolaire, les petites vacances (février, avril, novembre, décembre) et les grandes vacances (juillet-août). Ce sont les 3-6 ans qui sont accueillis sur ce site ; en moyenne une trentaine d'enfants les mercredis et un peu plus pendant les vacances.

Danièle VALLERY tient à ce qu'on identifie bien les espaces à l'école pour qu'il n'y ait pas confusion pour les enfants entre le CLSH et l'école, quand ils fréquenteront cette dernière les mercredis et les vacances.

Serge ABOULIN demande où sera stocké tout le matériel du CSC. Christiane répond qu'un grand rangement a déjà été fait cet été avec les jobs jeunes, notamment dans le local en bois et qu'un tri va continuer. Le fait d'utiliser le CLSH permettra aussi de stocker certaines choses, notamment nécessaires aux activités.

Christine SIMON demande où sera basée la directrice du CSC. Christiane PAUZON répond qu'elle sera dans le bureau de direction laissé par le CLSH.

Franck PAILLON rappelle que la commission ressources humaines s'est penchée sur l'emploi de Léon KLAU qui passerait de 50% à la Mairie et 50 % au CSC, à 70% à la Mairie et 30% au CSC, à partir de novembre. Marie-Pierre SUCHAIL travaille désormais en Mairie à mi-temps, il faudra envisager son remplacement en vue de son départ en retraite à l'été 2024.

6.2. Journée 8 octobre de 8h à 13h : Ensemble contre le cancer sein et le cancer de la prostate, journée organisée par le CSC :

Christiane PAUZON explique la particularité d'intégrer dans cette journée le cancer de la prostate. Thierry SOLEILHAC l'a mise en relation avec la clinique Bon Secours, sensible à cette particularité et prête à intervenir lors de cette journée. Mr LHOSTE, directeur administratif et financier, et docteur LARGERON, urologue, seront ainsi présents pour donner des conseils, apporter des supports de communication. La ligue 43 proposera quant à elle un atelier de prévention contre le cancer du sein.

Christiane PAUZON fait part de l'implication des associations partie prenante (trail marche rando VTT, danse par les ados, initiation boxe, jeux de société, périscolaire...) et des nombreux bénévoles prêts à aider. Elle regrette cependant qu'une communication commune ne soit pas faite et que chacun ait communiqué individuellement sans concertation préalable.

Franck PAILLON répond que la communication doit être collective et individualisée. Si on fait une communication globale tout le monde ne se sent pas concerné. Il faut donc une info individualisée par thème pour toucher le maximum de gens.

Christiane PAUZON est bien d'accord mais cite l'exemple de l'affiche faite par les danseuses, impliquant un paiement SACEM alors qu'une concertation préalable aurait permis d'anticiper ou de tenir compte de ce fait.

Thierry SOLEILHAC interroge sur les possibilités de stationnement avec les travaux de la mairie.

Christiane PAUZON propose de faire une signalisation et voir si le stabilisé est accessible pour le stationnement.

Roland SEUX rajoute que les deux parkings autour du CSC restent disponibles.

Thierry SOLEILHAC rappelle que ce même jour se tient la foire Bio à st Germain Laprade, pouvant attirer des gens à Blavozy également.

Christiane PAUZON indique qu'il faut bien communiquer sur le fait que les gens peuvent venir même s'ils ne marchent pas.

Roland SEUX demande prévenir le nouvel arrivant sur la commune, Mr BROUILLET pour l'informer du passage des gens vers chez lui. Mrs PASTRE et BERNARD sont informés que le parcours suit leur clôture.

6.3. Pôle Santé :

Franck PAILLON explique que les travaux sont suspendus car des recherches supplémentaires par rapport à la qualité du sous-sol sont nécessaires. Le bâtiment a penché un peu et il faut savoir si cela risque d'entraîner des travaux supplémentaires ou pas.

Le sondage fait par AMG V confirme la mauvaise qualité du sous-sol et que le mouvement du bâtiment date de très longtemps.

Le bureau d'études béton travaille sur ce sujet, ses conclusions sont attendues pour la reprise des travaux.

6.4. Journée du patrimoine :

Danièle VALLERY relate cette journée du 15 sept avec 18 participants pour la visite de l'entreprise DENNERY, qui œuvre sur le matelassage toute gamme. Les participants ont été très bien accueillis par un directeur très sympathique. Ils ont été impressionnés par la machine aux 400 aiguilles, conduite par un employé. La motif à exécuter en matelassage détermine le nombre d'aiguilles à utiliser.

L'entreprise comprend 11 salariés et est identifiée comme patrimoine vivant.

Elle va organiser des demi-journées pour la vente au public une à deux fois par semaine.

6.5. Bilan jobs jeunes : 10 jeunes ont effectué des travaux dans les différents services de la commune cette année.

6.6. Commission des affaires scolaires, enfance jeunesse culture : mardi 3 octobre

6.7. Absences à l'école : 3 personnes pour cette semaine. Les absences sont comblées au mieux.

Franck PAILLON remercie Danièle VALLERY, Bernadette PELISSIER, Christiane PAUZON et Agnès ALEXANDER qui assurent ce remplacement

Christine SIMON demande si la CAPEV nous aide pour le transport scolaire en cas de remplacement de l'agent titulaire. La CAPEV dit qu'on n'est pas obligé de mettre quelqu'un pour le transport et n'apporte donc aucune aide. Danièle VALLERY confirme qu'il faut quelqu'un car présence d'enfants de PS.

6.8. Fin de contrats de travail :

1/ Marion DRIOT conseillère numérique, finit son contrat le 18 octobre.

Un bilan a été fait en mairie avec Danièle VALLERY et Agnès ALEXANDER ;

Danièle VALLERY indique que Marion DRIOT a acquis 2 ans d'expérience et qu'elle a reçu une proposition par la mairie de St Germain Laprade pour continuer son contrat de conseiller numérique (possibilité de prolongation sur 5 ans, il lui reste donc encore deux ans). La commune de St Germain Laprade la reprendrait avec 30% aidé et lui propose ¼ de son temps de travail sur la communication. Elle doit rendre sa réponse fin septembre.

Danièle VALLERY est satisfaite qu'une telle proposition lui soit faite en fin de contrat, ne le laissant pas sans rien.

Michel BEGON rappelle que deux conseillers numériques sont présents à la CAPEV en cas de besoin.

Agnès ALEXANDER précise que Marion DRIOT, contrairement aux autres conseillers numériques, se rendait chez les gens directement, apportant une qualité de service supplémentaire.

Danièle VALLERY rajoute que cela a permis d'accrocher des gens qui n'avaient besoin que de dépannage, ils ont pu ainsi se familiariser avec l'usage du numérique plus approfondi

Thierry SOLEIHAC dit que si elle s'occupait des déclarations pour les gens, elle dépassait son rôle car on n'est pas dans le cadre d'une maison France Services. Il précise que le conseiller numérique de La Poste s'en tient à l'accompagnement conformément à ses missions. Ce conseiller est présent à la Poste de Brives Charensac, information à faire passer si des gens sont demandeurs.

Danièle VALLERY rajoute que Marion DRIOT a apprécié l'expérience en mairie pour la poste et l'urbanisme notamment.

2/ Virginie BERTRAND fini son contrat fin septembre. Elle a été reçue en mairie avec sa conseillère départementale.

Danièle VALLERY précise qu'il n'y a pas de renouvellement de son contrat et qu'elle va nous manquer car elle était bien disponible et travaillait bien et précise qu'on aura besoin de quelques compléments pour l'école.

Franck PAILLON rappelle qu'on a bénéficié depuis très longtemps d'emplois aidés, parfois au-delà de nos besoins pour plus de souplesse mais qu'aujourd'hui on ne peut plus financièrement tout cumuler, d'autant plus qu'une titulaire vient de reprendre son poste après 5 ans de disponibilité.

6.9. Service technique :

Franck PAILLON fait part de la reprise de Dominique Lhermet, en arrêt maladie depuis février : reprise à mi-temps thérapeutique pour 3 mois, rencontre prévue avant sa reprise.

Parallèlement il est envisagé le renouvellement du contrat PEC de Frédéric SCHUT pour 6 mois avec engagement de formations supplémentaires et que cela lui apporte une plus-value dans son retour au marché de l'emploi. On est en attente de la décision de pôle emploi. Cette prolongation de contrat permettra de palier au mi-temps de Dominique Lhermet, mi-temps renouvelable sur une durée d'un an.

6.10 Concours maisons fleuries :

Laëtitia PRADINES fait état de 12 maisons retenues. La remise des prix aura lieu le 7 octobre, salle des carriers

6.11. Journées de l'environnement :

Intervention à l'école le vendredi après-midi avec le président de l'AAPPMA, Sylvain DARBOUSSET : montage de mouche, initiation au lancé et cycle de l'eau avec faune et flore de la sumène

Vendredi soir : conférence sur la Sumène, intéressante même si public réduit

Samedi matin : atelier mediatheque peu d'enfants mais promenade au bord de l'eau avec lecture et origami

montage de mouches : 3 ados venus, très intéressés

Après-midi : opération « nettoyer la nature » une vingtaine de personnes, beaucoup de collecte.

Voir si reconduit sous quelle forme l'an prochain : maintenir ramassage des déchets sans thème particulier ?

Franck PAILLON dit que la communication est difficile lorsqu'elle est uniquement globale et qu'il faut aussi la décliner par séquences.

Raymonde HABOUZIT déplore le peu de monde pour ramasser les déchets mais efficace et temps convivial

Danièle VALLERY dit qu'en règle générale, on a du mal à sensibiliser les gens de la commune sur les actions proposées, idem à la médiathèque

Serge ABOULIN répond qu'il y a peut-être trop d'actions proposées sur une année ?

6.12. Après-midi échange avec Gendarmerie sur sécurité :

Christiane PAUZON explique que le club des carrières a organisé une rencontre avec la gendarmerie pour évoquer les bonnes attitudes à adopter chez soi et à l'extérieur (sortie d'un centre commercial, distributeur de billets, etc...). Le Major Stéphane LAC a prodigué de bons conseils de manière très conviviale et avenante.

Anne-Marie TORE précise que cette rencontre ne visait qu'un certain public car organisée l'après-midi, alors que c'était intéressant.

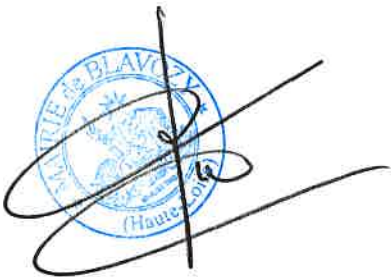
En effet, cette rencontre était organisée par le Club des Carrières.

6.13 conférence sur perte mémoire jeudi 16 novembre avec ARGIC ARCO.

6.14 Repas des anciens le 19 novembre au CSC (devis traiteurs en cours, à valider au CCAS du 10 octobre). Voir les membres du CM qui viendront.

Fin de la séance à 20h49

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance
Raymonde HABOUZIT

